

Compte rendu de séance

Séance du 30 Mars 2021

L' an 2021 et le 30 Mars à 19 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi au FOYER COMMUNAL sous la présidence de M. GUERRIER Pascal, Maire.

Présents : M. GUERRIER PASCAL, Maire, Mmes : BUSSINGER CELINE, COCATRIX SABINE, GAGNAIRE FLORENCE, GOUIN FLORENCE, LAVERGE SANDRINE, MM : BARRAU NICOLAS, BAZILLE GUILLAUME, CHAUVIN JULIEN, FUCHE JEROME, GUILLE GREGORY, OKSENHENDLER CEDRIC, SALMON HERVE

Absente excusée : MME CAMUEL MELODY (pouvoir à MME COCATRIX SABINE)

Absente : MME SIMONDIN FRANCOISE

A été nommée secrétaire : MME COCATRIX SABINE

SOMMAIRE

Approbation du compte de gestion 2020, budget commune - 15 30MARS2021
Approbation du compte de gestion 2020, budget eau - 16 30MARS2021
Approbation du compte administratif 2020, budget commune - 17 30MARS2021
Approbation du compte administratif 2020, budget eau - 18 30MARS2021
Affectation des résultats 2020, budget commune - 19 30MARS2021
Affectation des résultats 2020, budget eau - 20 30MARS2021
Approbation du budget primitif 2021, budget commune - 21 30MARS2021
Approbation du budget primitif 2021, budget eau - 22 30MARS2021
Taux imposition 2021 - 23 30MARS2021
Tarif de l'eau - 24 30MARS2021
Loyer du restaurant - 25 30MARS2021
Vente d'un chemin à Affonville
Désignation de délégués à la CLECT - 26 30MARS2021
Désignation d'un délégué à la prévention routière - 27 30MARS2021
Participation financière des entreprises pour le bulletin municipal - 28 30MARS2021
Adhésion au CAUE28 (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement)
Adhésion à Eure et Loir ingénierie, voirie - 29 30MARS2021

Approbation du compte de gestion 2020, budget commune

réf : 15 30MARS2021

Les membres du conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de la commune de l'exercice 2020 et les pièces comptables qui s'y rattachent,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assurés que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Déclarent, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Approbation du compte de gestion 2020, budget eau

réf : 16 30MARS2021

Les membres du conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de la commune de l'exercice 2020 et les pièces comptables qui s'y rattachent,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assurés que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,
Déclarent, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Approbation du compte administratif 2020, budget commune

réf : 17 30MARS2021

Monsieur le Maire donne aux membres du conseil municipal les résultats du compte administratif 2020 du budget de la commune.

Section d'investissement :

- Recettes 350 568 € 24
- Dépenses 346 898 € 91

Excédent de clôture : 3 669 € 33

Section de fonctionnement :

- Recettes 815 662 € 90
- Dépenses 576 974 € 11

Excédent de clôture : 238 688 € 79

Soit un excédent global de clôture de 242 358 € 12

Sous la présidence de M. Hervé SALMON, doyen de l'assemblée, les membres approuvent le compte administratif 2020 à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2020, budget eau

réf : 18 30MARS2021

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les résultats du compte administratif 2020 du budget de l'eau.

Section d'investissement :

- Recettes 81 089 € 39
- Dépenses 34 408 € 90

Excédent de clôture : 46 680 € 49

Section de fonctionnement :

- Recettes 173 980 € 74
- Dépenses 150 284 € 60

Excédent de clôture : 23 696 € 14

Soit un excédent global de clôture de 70 376 € 63

Sous la présidence de M. Hervé SALMON, doyen de l'assemblée, le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 de l'eau à l'unanimité.

Affectation des résultats 2020, budget commune

réf : 19 30MARS2021

Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- **R 1068** - Excédents de fonctionnement capitalisés **57 730 € 67**
- **R 002** - Résultat de fonctionnement reporté **180 958 € 12**

Affectation des résultats 2020, budget eau

réf : 20 30MARS2021

Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- **R 1068** - Excédents de fonctionnement capitalisés **3 319 € 51**
- **R 002** - Résultat de fonctionnement reporté **20 376 € 63**

Approbation du budget primitif 2021, budget commune

réf : 21 30MARS2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de l'eau comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **757 050 € 12**

Dépenses et recettes d'investissement : **353 010 € 00**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le budget primitif de l'eau arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement : **757 050 € 12**
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement : **353 010 € 00**

Approbation du budget primitif 2021, budget eau

réf : 22 30MARS2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de l'eau comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **155 526 € 98**

Dépenses et recettes d'investissement : **104 154 € 26**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le budget primitif de l'eau arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement : **155 526 € 98**

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement : **104 154 € 26**

Taux imposition 2021

réf : 23 30MARS2021

Le conseil municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

- L'article 1639 A du code général des impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention (M. Nicolas BARRAU) décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **36,32 %**

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **26,07 %**

Et charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Tarif de l'eau

réf : 24 30MARS2021

M. le Maire explique qu'il est souhaitable d'augmenter le prix du m3 de l'eau.

Il propose les tarifs suivants :

- 0 à 500 m3 1 € 50
- Au delà de 501m3 1 € 41

Le relevé des compteurs étant effectué fin juin, ces tarifs seront applicables sur les prochaines factures établies courant octobre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs de l'eau.

Loyer du restaurant

réf : 25 30MARS2021

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que Mme DAVID, propriétaire du fonds de commerce " La Table à Caro " 1 rue de Chartres à Thimert Gâtelles, a cessé son activité.

A compter du 02 avril 2021, M. Grassot reprendra les activités de ce restaurant rebaptisé " L'Ardoise Thymeroise".

La commune, propriétaire de ce bâtiment, perçoit un revenu mensuel de 650 €.

Compte tenu de la situation sanitaire et afin de permettre à M. Grassot de débiter son activité plus sereinement,

M. le Maire propose de fixer les deux premiers loyers à 325 € par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte cette proposition.

Vente d'un chemin à Affonville

Ce point sera abordé lors d'un prochain conseil municipal en raison de documents manquants.

Désignation de délégués à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

réf : 26 30MARS2021

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Vu l'article 32 du règlement intérieur du conseil communautaire adopté lors de la séance du 25 janvier 2021 ;

Considérant la demande de la communauté d'agglomération de désigner avant le 31 mars 2021 les représentants communaux au sein de la CLECT ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est constituée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune membres de la communauté d'agglomération du pays de Dreux issus de leur conseil municipal respectif ;

En conséquence, il est proposé de désigner M. Grégory GUILLÉ en tant que membre titulaire de la CLECT et M. Hervé SALMON en tant que membre suppléant de la CLECT afin d'y représenter la commune.

Ainsi, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Désigne M. Grégory GUILLÉ en tant que membre titulaire de la CLECT et M. Hervé SALMON en tant que membre suppléant de la CLECT afin d'y représenter la commune.

Désignation d'un délégué à la prévention routière

réf : 27 30MARS2021

Les collectivités territoriales sont invitées par les préfets à désigner des élus correspondants sécurité routière. Il est le correspondant privilégié des services de l'état et veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu'à sa prise en charge dans la collectivité.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de désigner un correspondant, M. Julien CHAUVIN se porte candidat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal désigne M. Julien CHAUVIN " élu correspondant sécurité routière en Eure et Loir ".

Participation financière des entreprises pour le bulletin municipal

réf : 28 30MARS2021

Afin de réduire le coût de l'impression du bulletin municipal, M. le Maire propose de demander une participation financière aux entreprises de la commune qui souhaiteraient faire apparaître leur logo.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide que cette participation sera de 20 € par an pour la parution dans les deux bulletins.

Adhésion au CAUE28 (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement)

M. le Maire propose de reporter ce sujet à une date ultérieure. Il souhaite avoir plus de précisions sur les conseils apportés par le CAUE28.

Adhésion à Eure et Loir ingénierie, voirie

réf : 29 30MARS2021

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de l'extension des activités d'Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) en matière d'assistance dans le domaine routier depuis le 1^{er} janvier 2013.

Conformément à l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales, cette agence a été créée sous forme d'un établissement public administratif et a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du département qui auront adhéré, une assistance technique telle que définie dans les statuts.

Les statuts prévoient que les membres du conseil d'administration sont désignés de manière paritaire par le collège des Maires et Présidents d'EPCI et par celui des conseillers départementaux.

En contrepartie de l'adhésion à ELI, des missions sur voirie communale et départementale sont proposées :

- une mission de maîtrise d'œuvre pour des projets dont le montant est inférieur à 60 000 € HT (conception du projet, préparation du marché de travaux, pilotage des travaux),
- une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets dont le montant est compris entre 60 000 € et 115 000 € HT (aide au recrutement d'un maître d'œuvre, assistance et conseil tout au long de l'opération).

Une deuxième mission de maîtrise d'œuvre pourra être demandée sur une même année. Celle-ci ne sera pas couverte par la cotisation et fera l'objet d'une rémunération spécifique. Le montant cumulé des travaux sur les deux conventions ne devra pas dépasser 60 000 € HT par an.

Dans ce cadre, M. le Maire pourrait être amené à signer des conventions avec l'agence pour la mise en œuvre de ses compétences, qui feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Par ailleurs, la commune pourra bénéficier des prestations suivantes :

- conseils en conservation du domaine public, de la police de la circulation, de la sécurité routière,
- assistance technique pour la préparation des programmes annuels d'entretien,
- assistance dans le cadre d'un groupement de commandes de travaux entre communes adhérentes à l'ELI.

Le siège de cette agence est à Chartres.

La commune souhaite adhérer à cette agence.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de l'adhésion à un tel organisme d'assistance :

- **DECIDE** d'adhérer à Eure-et-Loir ingénierie,
- **APPROUVE** les statuts d'Eure-et-Loir ingénierie,
- **S'ENGAGE** à verser à ELI une participation dont le montant est arrêté par le conseil d'administration,
- **DESIGNE** M. Pascal GUERRIER pour représenter la commune à l'assemblée générale et M. Hervé SALMON son suppléant.

Questions diverses :

M. le Maire fixe une date de commission travaux, elle aura lieu le mardi 20 avril 2021 à 18h30.

Il est proposé aux conseillers municipaux de créer un groupe de travail pour la rénovation de la salle des fêtes.

Celui-ci sera constitué de 5 membres : Mme Florence GOUIN, Mme Sabine COCATRIX, Mme Sandrine LAVERGE, M. Cédric OKSENHENDLER et M. Jérôme FUCHE.

Séance levée à 22h00

En mairie, le 16/04/2021
Le Maire
Pascal GUERRIER